

DEPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE FLANDRE INTERIEURE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE FLANDRE INTERIEURE

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 19 DÉCEMBRE 2023

DELIBERATION 2023\_181

**Objet : Attribution de subventions à des projets de restauration de chapelles et de petits patrimoines présentant un intérêt architectural particulier – Renouvellement du dispositif pour l'année 2024**

**Séance du dix-neuf décembre deux mille vingt-trois à dix-huit heures trente.**

**Présents (61) :**

Francis AMPEN - Brigitte GALLI - Arnaud DEVILLEZ - Sophie SPATOLA - Christophe LEGROIS - Marjorie VANDENBERGHE - Pierre GRANDGENEVRE - Serge LACONTE - Régis DONDEYNE - Régis DUQUENOY - Luc VAN INGHELANDT - Didier PELISSIER (Suppléant) - Marc DEHEELE - Dominique JOLY - Sandrine KEIGNAERT - Philippe MASQUELIER - Antoine VERMEULEN - Valentin BELLEVAL - Florence BRISBART - Bernard DENTENER - Audrey SCHERRIER - Gaël DUHAMEL - Céline SAUZEAU - Philippe GRIMBER - Michel DUHOO - Sophie ANDRE - Didier TIBERGHIEU - Catherine DEPELCHIN - Pascal DECOOPMAN - Samuel BEVER - Dominique WALBROU - Jean-Michel PLAETEVOET - Elizabeth BOULET - Jérôme DARQUES - Nathalie DEBOUDT - Serge OLIVIER - Marie SANDRA - Roger LEMAIRE - Pascal CODRON - Franck MEURILLON - Fabrice DELANNOY - Thierry DEHONDT - Joël VERMEULEN - Jean-Luc DEBERT - Christophe DEBREU - Frédéric JUDE - Luc EVERAERE - Bertrand CREPIN - César STORET - Dominique VAESKEN - Stéphanie FENET - Jean-Pierre BATAILLE - Anne DECOOL - Jean-Luc BARET - Joël DEVOS - Mark MAZIERES - Elizabeth GRESSIER - Eric SMAL - Anne VANPEENE - Emidia KOCH - Christian BELYNCK

**Procurations (15) :**

Antony GAUTIER à Pierre GRANDGENEVRE - Gaëlle LEFEVRE à Sophie SPATOLA - Maxime DEPLANCKE à César STORET - Sabrina FLORQUIN-BLONDEL à Sophie ANDRE - Philippe DUHAMEL à Gaël DUHAMEL - Elise DORMION-ROUSSEZ à Philippe GRIMBER - Jean-Luc CAPPART à Samuel BEVER - Yves DELFOLIE à Serge OLIVIER - Rebecca ELSSENS à Marie SANDRA - Stéphane DIEUSAERT à Luc EVERAERE - Eddie DEFEVERE à Christophe LEGROIS - Carole DELAIRE à Régis DUQUENOY - Dorothee DEBRUYNE à Joël DEVOS - Pierre-Louis RUYANT à Valentin BELLEVAL - Laurence BARROIS à Serge LACONTE

**Effectif du Conseil de Communauté : 88**

**Nombre de votants : 76**

**Secrétaire de séance : Bernard DENTENER**

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président



Valentin BELLEVAL



DEPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE FLANDRE INTERIEURE

## SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 19 DÉCEMBRE 2023

### DELIBERATION 2023\_181

**Objet : Attribution de subventions à des projets de restauration de chapelles et de petits patrimoines présentant un intérêt architectural particulier – Renouvellement du dispositif pour l'année 2024**

Considérant l'intérêt de restaurer le patrimoine architectural remarquable en Flandre ;

Considérant le projet artistique et culturel de la CCFI adopté le 5 juillet 2022 ;

Considérant la richesse du territoire en matière de petits patrimoines (tours, cadrans solaires, gargouilles, fours à pain, moulins, cabanes, fontaines, lavoirs, puits, chapelles...);

Considérant que les petits patrimoines participent à la valorisation du territoire de Cœur de Flandre et à l'attrait touristique du territoire ;

Considérant la nécessité de valoriser, de préserver ces biens et de soutenir la durabilité du patrimoine, il convient d'élargir le dispositif en faveur de petits patrimoines ;

Considérant l'aide de la CCFI en soutien de la sauvegarde de petits patrimoines selon les critères suivants :

- participer à la valorisation et à l'attrait touristique du territoire,
- être visible extérieurement pour les habitants et touristes du territoire,
- avoir un intérêt touristique et patrimonial ;

Le dispositif accorde une subvention pour l'entretien et la réparation à hauteur de 50% du coût de l'investissement dans la limite de 1 525 €.

Cette somme sera allouée sur présentation de facture ceci après étude et validation du dossier par le Bureau de la CCFI.

**Il vous est proposé :**

- de participer à la restauration de chapelles et de petits patrimoines présentant un intérêt architectural particulier, à hauteur de 50 %, dans la limite de 1 525 € par projet,
- de fixer le montant de l'enveloppe pour 2024 à 5 000 €,
- d'autoriser le Président ou son représentant à accorder la participation de l'intercommunalité, dans les conditions énoncées dans la présente délibération.

**Vote :**

**Pour : 76**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Séance du Conseil de Communauté,  
A Hazebrouck, le 19 décembre 2023,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de séance

  
Bernard DENTENER



Le Président,

  
Valentin BELLEVAL

